



EXTENSION DE LA ZONE BLEUE

Avis aux riverains de

l'avenue de la Basilique
l'avenue de Koekelberg
l'avenue Laure (2^{ème} tronçon)
rue Auguste Van Zande
rue Joseph Genot

Madame, Monsieur,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins tient à vous informer que le conseil communal a décidé en date du 31/03/2015 **d'étendre la zone bleue** aux rues mentionnées ci-dessus.

Cette extension sera effective à partir du **lundi 28/09/2015** et sera, comme l'ensemble de la zone, gérée par l'Agence régionale du stationnement parking.brussels. Celle-ci s'occupera de toute la gestion administrative (information, demande de cartes de dérogation, gestion de plaintes, ...), mais également du contrôle du respect de la zone bleue par des agents régionaux.

Les habitants des rues concernées pourront contacter parking.brussels afin de bénéficier de cartes de dérogation (riverains). Pour rappel, chaque ménage a droit à maximum 2 cartes (pour un 1^{er} véhicule au tarif de € 25,00/an et pour le 2^{ème} véhicule au prix de € 100,00/an).

L'agence parking.brussels vous informera également par toutes boîtes et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (<http://parking.brussels.be> - info@parking.brussels - Numéro vert : 0800 35 678).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Berchem-Sainte-Agathe, le 27/08/2015

Par ordonnance :

Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller Délégué,

L'Echevin de la Mobilité,

Le Bourgmestre,

Sandra GOEGEBEUR

Vincent RIGA

Joël RIGUELLE



Contact :

Service Mobilité : 02/464.04.43